



**DEMANDE DE DEROGATION A LA DUREE
AU TITRE DE L'ANNEE 2011 – 2012
(Inscription postérieure à la 3^{ème} année de thèse)**

A déposer entre le 15 juin et le 15 septembre auprès de l'Ecole doctorale pour instruction en vue d'une inscription administrative au-delà de la 3^{ème} année de thèse. Date limite de l'inscription administrative : 30 septembre ; toute demande extra tempora devra être solidement justifiée

Fichier au format « .doc » transmis par l'ED sur simple demande, permettant, ainsi, de le renseigner sur machine. Toute modification (texte et présentation) est interdite, seul le contenu du présent fichier « pdf » fait autorité.

Mme, Mlle, M. :

Prénoms :

N° de carte d'étudiant :

Date 1^{ère} inscription :

Date prévue pour la soutenance :

Sollicite de Monsieur le Président de l'Université de Corse une dérogation à titre individuel pour réinscription au Doctorat en.....^{ème} année de thèse, en vue d'une soutenance prévue à date indiquée ci-dessus.

A cet effet, un exposé des motifs et un état d'avancement des travaux sont donnés à la suite.

| | | |
|---|---|--|
| <p>Le Doctorant <i>Nom et Prénom</i></p> <p>Corte, le <i>Signature</i></p> | <p>Le Directeur de thèse <i>Qualité, Nom et Prénom</i></p> <p>Corte, le <i>Signature</i></p> | <p>Le Co-Directeur thèse <i>Qualité, Nom et Prénom</i></p> <p>Corte, le <i>Signature</i></p> |
| <p>Pour autorisation ou refus d'inscription</p> <p>Ce document sera transféré automatiquement au service de la scolarité</p> | <p>Le Président de l'Université de Corse par délégation : le Directeur de l'Ecole doctorale</p> <p><input type="checkbox"/> Accordée <input type="checkbox"/> Refusée</p> <p>Corte, le</p> <p>Pr Jean Costa</p> | |

Exposé de la Demande de Dérogation à la durée pour une inscription en ^{ème} année

La dérogation sollicitée ne peut concerner qu'une seule année,

1°) Identification

Doctorant et Directeur(s) de Thèse : *Nom, prénom, E-mail*

Discipline et Mention du Doctorat :

Titre de la thèse :

Date de 1^{ère} inscription :

Date prévue pour la soutenance de la thèse :

Dates d'interruption(s) éventuelle(s) d'inscription en thèse :

Contexte de la préparation de la thèse - Qualité du doctorant : étudiant, salarié, érudit

2°) Etat d'avancement des travaux de thèse

Document à rédiger par le doctorant, en concertation avec ses directeurs de thèse, selon le plan suggéré ci après. Il sera daté et signé par ces même personnes en fin du texte de présentation et non sur la présente feuille (signatures originales exigées ; scans et photocopies non autorisés). La période concernée est l'ensemble des années de préparation de thèse.

- a. **Présentation des travaux de thèse.** Le doctorant et son directeur de thèse feront ressortir la totalité du travail accompli depuis sa première inscription et s'attacheront à montrer ce qu'il reste à faire pour l'aboutissement et la soutenance. Les travaux de thèse doivent être conformes au projet initial déposé et agréé. (longueur souhaitée : 1 à 2 pages – police Arial 11)
- b. **Les publications et ouvrages parus ou acceptés** - Donner la liste en utilisant la présentation habituelle de la discipline du ressort. Pour information, donner également, en le précisant, les publications soumises.
- c. **Les participations à des congrès ou colloques.** Donner la liste (titre, colloque, auteurs) des communications présentées (indiquer la nature de la communication : orale [CO] ou affiche [CA] ; pour une communication orale souligner le nom du communicant).
- d. **Les Formations de l'Ecole Doctorale.** Pour chaque année, donner la liste des formations organisées par l'ED qui ont été suivies (nature, dates, durée exprimée en jours entiers ou demi-entiers...)

3°) Justification de la demande

a. Exposé des motifs et justification par le doctorant.

Le doctorant fera ressortir les difficultés spécifiques inhérentes à la préparation de sa thèse justifiant une prolongation de son inscription. En cas de congés de maternité, maladie... (Fournir les justificatifs médicaux). Les doctorants salariés joindront une copie de leur contrat de travail.

b. Justification par le directeur de thèse et avis motivé

Le directeur de thèse s'attachera à expliciter les raisons de la nécessité d'une année supplémentaire et indiquera la date prévisible pour la soutenance de la thèse.